SOMMET

MINISTÈRE
DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

I. Idées de M. Giscard d'Estaing, explicitées par M. Sauvagnargues

1. M. Sauvagnargues n'a pas tenu compte des idées exprimées par les collègues de M. Giscard d'Estaing. Il considère même qu'il n'y a pas eu d'autres propositions que celles de la France.

Il est donc à craindre:

a. que les Français n'essaient d'imposer leurs idées, à titre exclusif

b. que le sommet ne devienne un festival Giscard d'Estaing

2. M. Sauvagnargues n'a contredit aucune des réflexions de son Président, mais il a refroidi l'optimisme de ses collègues.

3. Le "Conseil européen" risque de devenir un système sui generis indépendant du système institutionnel actuel ou en tout cas vidé de sa substance.

4. On peut craindre que le sommet ne soit pas soigneusement préparé. (M. Sauvagnargues a dit qu'il ne devrait y avoir ni collaborateurs, ni documents)

II. Mesures à prendre

1. Les autres pays doivent soumettre le plus rapidement possible leurs propres réflexions à M. Giscard d'Estaing en tant qu'initiateur du dîner du 14 septembre et les faire connaître également à leurs partenaires.

2. Le système institutionnel doit être renforcé et rendu plus efficace.

3. Après s'être rencontrés le 14 ou le 15 octobre, les Ministres des Affaires Etrangères se réuniront fin octobre en un nouveau conclave pour entamer la préparation du sommet.

© ANLux (Archives Nationales Luxembourg) inv.nr. AE-AP-528
http://resources.huygens.knaw.nl/europeseintegratie/doc/D00451

Celui-ci devra porter sur des problèmes institutionnels, sur des sujets concrets d'actualité communautaire, ainsi que sur le cas anglais.

III. Sujets pour le sommet et sa préparation

Remarque liminaire: la préparation devrait être moins approfondie que celle du sommet de Paris, mais plus que celle de Copenhague. Les Gouvernements devront connaître clairement les questions sur lesquelles ils auront à se prononcer.

1. Problèmes institutionnels

A. "Grand Conseil" etc. (chefs de gouvernements, ministres des affaires étrangères, ministres spécialisés, secrétaires d'Etat, Coreper)

a) Chefs de Gouvernements (3-4 fois par an)

i. - si on prend des décisions à ces réunions:
risque de court-circuiter les Communautés
risque d'une instance d'appel
risque de tenir en supens le travail communautaire

- si on ne prend pas de décisions:
risque de déception de l'opinion publique
risque de perte de prestige

- il faut donc tout faire pour éviter ces risques

ii. nécessité absolue de préserver le système communautaire, notamment le droit d'initiative de la Commission

iii. l'ordre du jour doit être fixé à l'avance et les réunions doivent être préparées

iv. on peut concevoir que les Chefs de Gouvernements se réunissent d'abord "au coin du feu", mais ensuite il faudra une réunion formelle dans le cadre du Conseil

b) Ministres des Affaires Etrangères (tous les 2 mois)

i. l'idée est bonne d'abolir le cloisonnement ainsi que de leur donner comme attributions:

- de définir les grandes orientations, à l'exclusion des problèmes de moindre importance
- de leur donner un rôle de coordination
  mais pour réaliser cette idée il faudra:
  de la discipline
  vaincre les résistances des ministres techniques
  définir les attributions vis-à-vis des chefs de gouvernements

ii. réunion 1 fois par mois

iii. chaque pays peut composer sa délégation comme il l'entend et donc y inclure les ministres techniques

c) Conseils ministériels techniques

i. il faut leur confier:
- des problèmes de moindre importance
- des tâches d'exécution
- la préparation des "Grands Conseils"

ii. Mais:
- réussira-t-on à faire accepter cette idée par les ministres techniques?
- qui fera les marathons, agricoles p.ex.?

d) Renforcement du rôle du Coreper

idée excellente, mais il faut espérer qu'elle sera réalisable

e) Secrétaires d'Etat, Ambassadeurs spéciaux

l'idée peut être bonne, mais est-elle réalisable? Il ne s'agit pas de titres ou d'étiquettes, mais il faut des personnes ayant des pouvoirs réels

B. Commission

La France ne semble même pas vouloir laisser à la Commission ses attributions actuelles.

Or il faudrait lui donner des pouvoirs d'exécution et améliorer son fonctionnement.

Remarque ad A et B:

Nous ne tenons pas absolument au système communautaire actuel, mais personne n'a pu en proposer un qui soit meilleur (nous refusons bien entendu le retour à l'intergouvernemental).

C. Suppression de la séparation du politique et de l'économique

Idée excellente, dont la réalisation comportera des études approfondies. Il faudra tenter de laisser à la coopération politique sa souplesse et éviter de la bureaucratiser. Quid du rôle éventuel de la Commission ou d'un autre organe intergouvernemental?

D. Secrétariat

a) Un Secrétariat politique, ayant des compétences quant au fond serait l'idéal, mais ce n'est sans doute pas réalisable.

b) Le Secrétariat ne devra pas être distinct de celui des Conseils; il pourrait en être une branche à statut spécial.

c) D'après M. Sauvagnargues ce Secrétariat s'occuperait de l'exécution des décisions des sommets. Idée à rejeter absolument parce qu'elle introduirait un nouveau rouage, au surplus intergouvernemental.

E. Système de vote

a) Maintien du vote unanime pour les questions d'intérêt vital, mais il faut strictement limiter celles-ci.

b) Pour les autres questions, retour au vote majoritaire.

c) Examiner le rôle qui pourra être dévolu à la présidence.

F. Rôle accru pour la Présidence

La Présidence devrait négocier, avant les réunions, avec les pays membres ayant des difficultés spéciales et jouer, plus que par le passé, le rôle de conciliateur.

G. Parlement Européen

a. annonce d'une date pour les élections directes lors du sommet; 1980 n'est-il pas trop tard?

b. la France est réticente à attribuer des pouvoirs accrus au Parlement européen

H. Union Européenne

La France veut faire fonctionner le système qu'elle préconise et le codifier par après par un nouveau traité. Ceci n'est pas acceptable.

a. n'est-ce pas pousser le pragmatisme un peu loin? il faut avoir dès à présent une vue d'ensemble sur la procédure et les objectifs de la construction européenne.

b. un traité n'est-il pas indispensable pour pouvoir mettre en vigueur certaines décisions que nous devrions inclure dans l'union européenne? Question à examiner. (La position française manque de logique; si le système peut être mis en vigueur par une décision des gouvernements, il n'est pas juridiquement nécessaire d'avoir un traité par la suite)

c. le sommet de Paris a chargé les institutions de faire un rapport. Il est inconcevable tant vis-à-vis du Parlement européen et de la Commission que vis-à-vis de l'opinion publique de faire marche arrière dans une matière aussi fondamentale.

d. Il faudra enfin entamer les travaux en vue de la réalisation de l'union européenne et tenir les engagements du sommet de Paris

I. Faut-il parler des problèmes de défense dans le cadre de l'union européenne?

2. Problèmes de fond

a. le programme du sommet de Paris avait été trop vaste et trop ambitieux; expérience à ne plus répéter.

b. il serait inconcevable que le prochain sommet ne prenne

pas des décisions concrètes ou pour le moins ne dégage pas des orientations qui pourraient être mises en pratique rapidement.

c. sujets à traiter:

i. Union Economique et Monétaire, politique énergétique, politique agricole commune, politique régionale, politique industrielle

ii. revoir les décisions du sommet de Paris et examiner lesquelles pourront être mises en vigueur

3. Le cas anglais

Pas de"renégociation"; discussion des problèmes soulevés par le Royaume-Uni; maintien de l'acquis communautaire; grande fermeté.